



Délibération n°20

Conseil Municipal du Lundi 31 Mai 2021

Service Etat Civil

Domaine de compétence :  
8.8 - Environnement

Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : -  
20/05/2021

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 03/06/2021

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

**Absent (s) excusé (s) :**

**Absent (s) non excusé(s) :** Monsieur Xavier BRASSART

**Votants :** 32

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Michel GOSSELIN.

Objet : « Concours des Maisons et Jardins Fleuris »

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Récompenser les particuliers qui fleurissent leur jardin ou leur balcon et pérenniser la pratique des jardins fleuris.

**Vu** les dispositions du général des collectivités territoriales,

**Vu** la commission n°4, « Equiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer » en date du 18 mai 2021,

**Considérant** la volonté de la commune d'Etaples-sur-mer de promouvoir le fleurissement des jardins des particuliers afin de rendre le territoire plus attrayant et ce, dans une logique de promotion touristique,

**Considérant que** pour promouvoir cette action « un concours des maisons et jardins fleuris » est organisé par la commune de manière traditionnelle pour récompenser les particuliers qui fleurissent leur jardin et leur balcon,

**Considérant que** dans cette perspective un concours a été organisé pendant l'année 2020,

**Considérant qu'**à cet effet les demandes d'inscription étaient à retirer en Mairie du 1<sup>er</sup> au 30 Juin 2020, et que, suite au passage dans les jardins des participants courant Juillet 2020, le jury d'attribution des lots composé des membres de la commission « environnement » et d'un professionnel du Centre Technique Municipal s'est réuni le même mois pour établir le classement des bénéficiaires des récompenses,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** de récompenser les particuliers ayant participé au concours, et ce suivant le classement du jury d'attribution des lots, dans les conditions suivantes :

- trois catégories sont récompensées :

- 1) les maisons avec jardins visibles de la rue,
- 2) les maisons avec cours (Petits jardins),
- 3) les appartements avec balcons.

Le montant des récompenses, pour chaque catégorie, est fixé comme suit, en bon d'achat à retirer chez les fleuristes d'Étaples-sur-mer :

### **Catégorie 1**

#### **Maisons avec Jardins**

1 <sup>er</sup> prix	50 €
2 <sup>ème</sup> prix	45 €
3 <sup>ème</sup> prix	40 €
4 <sup>ème</sup> prix + 1 ex-aequo	35 €
6 <sup>ème</sup> et suivants	20 €

### **Catégorie 2**

#### **Maisons avec petits jardins**

1 <sup>er</sup> prix	30 €
2 <sup>ème</sup> prix + 1ex-aequo	25 €
4 <sup>ème</sup> prix	20 €
5 <sup>ème</sup> prix + 1 ex-aequo	15 €
7 <sup>ème</sup> et suivants	10 €

### **Catégorie 3**

#### **Appartements avec Balcons**

1 <sup>er</sup> prix	20 €
2 <sup>ème</sup> prix	15 €
3 <sup>ème</sup> prix et suivants	10 €

Une réception pour la remise des bons d'achat et d'un diplôme aux lauréats de chaque catégorie sera organisée en mairie.

**La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.